

## Comité Syndical du Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle

### Procès-verbal de la réunion du 19 décembre 2025 à 17H00

#### Convocations transmises par voie dématérialisée le 5 décembre 2025

##### ETAIENT PRESENTS (article L.2121-23) :

- **Tours Métropole Val de Loire :**

Mesdames et Messieurs Frédérique BARBIER, Anne BLUTEAU, Christophe BOULANGER, Thierry CHAILLOUX, Christian GATARD, Francis GERARD, Jean-Patrick GILLE, Laure JAVELOT, Patrick LEFRANCOIS, Christophe LOYAU-TULASNE, Catherine REYNAUD, Nathalie SAVATON, Cathy SAVOUREY, Didier VALLEE

- **Communauté de communes Touraine-Est Vallées :**

Mesdames et Messieurs Janick ALARY, Alain BENARD, Jean-François CESSAC, Claude GARCERA-TRIAY, Franck MAZET, Vincent MORETTE, Brigitte PINEAU, Gérard SERER

- **Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre :**

Mesdames et Messieurs Fabien BARREAU, Stéphane de COLBERT, Isabelle DELACOTE, Frédéric DUPEY, Jean-Christophe GASSOT, Sylvia GAURIER, Alain JAOUEN, Éric LOIZON, Patrick NATHIE, Jean-Michel PAGE, Alexandre TRUISSARD

##### ETAIENT EXCUSES :

- **Tours Métropole Val de Loire :**

Mesdames et Messieurs Sébastien CLEMENT, Philippe CLEMOT, Olivier CONTE, Cédric DE OLIVEIRA, Christian DRUELLE, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Michel GILLOT  
Aude GOBLET, Sébastien MARAIS, Patrick NOGIER, Florent PETIT, Laurent RAYMOND, Bertrand RENAUD, Bertrand RITOURET, Régis SALIC, Bernard SOL, Alice WANNEROY

- **Communauté de communes Touraine-Est Vallées :**

Mesdames et Messieurs Gilles AUGEREAU, Pascale DEVALLEE, Christophe DUVEAUX, François LALOT, Jean-Bernard LELOUP, Jacques LEMAIRE, Nicolas TOKER, Axelle TREHIN

- **Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre :**

Mesdames et Messieurs Olivier BOUSSOU, Jean-Luc CADIOU, Alain ESNAULT, Patrick MICHAUD, Eric RIVAL

##### POUVOIRS :

- Mme Armelle GALLOT-LAVALLEE donne pouvoir à Mme Cathy SAVOUREY
- M. Gilles AUGEREAU donne pouvoir à M. Janick ALARY
- Mme Pascale DEVALLEE donne pouvoir à M. Franck MAZET
- M. Cédric de OLIVEIRA donne pouvoir à M. Eric LOIZON

#### - Ordre du jour du Comité syndical -

- **Débat d'Orientations Budgétaires 2025**
- **Point d'informations sur la phase d'arrêt du SCOT**

M. Francis GERARD a été désigné secrétaire de séance. Le procès-verbal de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité.

Le quorum atteint, Monsieur GATARD déclare la séance ouverte.

---

### **1. Débat d'Orientations Budgétaires 2025**

Monsieur Christian GATARD, Président, donne lecture du rapport suivant :

Conformément aux articles L.5711-1 et suivants, L.5211-1 et suivants et à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le Comité syndical doit débattre des orientations budgétaires du budget primitif pour l'année 2026, sur la base du rapport présenté en annexe de la présente délibération.

Madame Caroline MARTENOT MANAC'H et Monsieur Raphaël SICOT présentent les grandes lignes du projet de budget 2026. Il est notamment précisé que la cotisation n'augmentera pas en 2026 du fait du versement d'une Dotation Globale Décentralisée de 45 000€ pour la révision du SCoT par les services de l'Etat. Cela permet d'équilibrer le budget et notamment de conserver une marge de manœuvre pour la réalisation de l'enquête publique, le montant de celle-ci restant estimative. En effet, il est difficile d'estimer les frais des commissaires-enquêteurs avant la tenue de l'enquête publique. Concernant la section d'investissement celle-ci comprend la finalisation des marchés avec les prestataires pour la révision du SCoT. L'ensemble des éléments détaillés sont disponibles dans l'annexe du Rapport d'Orientations Budgétaires.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Conformément aux articles L.5711-1 et suivants, L.5211-1 et suivants et à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le Comité syndical a débattu des orientations budgétaires du budget primitif pour l'année 2026 sur la base du rapport présenté en annexe de la présente délibération.

PREND ACTE de la présentation du débat d'orientations budgétaires 2026.

### **2. Point d'informations sur la phase d'arrêt du SCoT**

Madame Caroline MARTENOT MANAC'H présente l'état d'avancement de la phase d'arrêt en cours. Les consultations des Personnes Publiques Associées (PPA) et Consultées ont démarré dès fin octobre et le Tribunal Administratif d'Orléans a également été saisi fin octobre pour la désignation de la commission d'enquête publique.

Concernant les avis, il y a eu peu de retours. Deux communes ont fait part de leurs remarques, le Centre National de la Propriété Forestière a fait part de sa demande de voir évoluer le SCoT révisé sur les questions liées à la forêt et aux activités sylvocynégétiques. La Direction des services départementaux de l'éducation nationale d'Indre-et-Loire a émis un avis favorable et la CCI 37 ainsi que LISEA (gestionnaire LGV) ont fait part de remarques sans pour autant émettre un avis. Enfin le SMAT a reçu le 19 décembre l'avis de la Communauté de Communes Touraine-Est Vallées qui est favorable sous réserve d'intégrer la ZAC de Qualiparc en tant que pôle de services aux actifs.

D'autres retours sont attendus en janvier. Un point sera fait lors du prochain comité syndical du 30 janvier 2026.

Il est également précisé que le Tribunal Administratif d'Orléans a désigné une commission d'enquête publique le 4 décembre 2025 sous la présidence de Monsieur FUENTES. Des échanges se sont déjà déroulés mais les modalités de réalisation de l'enquête publique sont encore à définir. Il y a cependant un point de vigilance à avoir car en raison d'une pénurie de commissaires-enquêteurs, l'ensemble des membres de la commission d'enquête publique proviennent tous de départements voisins, avec parfois plus de 200km de trajet. Cela pourrait augmenter le coût de l'enquête publique. Il est ainsi suggéré de limiter le nombre de permanences (par exemple, 5 lieux répartis sur le territoire, mais seulement 6 dates de permanence), en privilégiant l'enquête publique en ligne. Cela se justifie par des exemples récents : ainsi, le SCoT de Nantes qui a approuvé son SCoT cette année, a eu 90% d'avis en ligne et seulement 2 contributions en présentiel.

Enfin, le SMAT a présenté le projet de SCoT révisé le 18 décembre 2025 auprès des membres de la Commission Départementale des Espaces Agricoles Naturels et Forestiers (CDPENAF). Ce passage est obligatoire dans le cadre de la procédure d'arrêt. Monsieur Eric LOIZON est venu représenter politiquement le SMAT, Monsieur Raphaël SICOT et Madame Caroline MARTENOT MANAC'H étaient également présents, ainsi que Monsieur Gunevel PEDRON pour le bureau d'études La Boîte de l'Espace. Monsieur Eric LOIZON précise que la présentation et l'échange se sont bien passés et que cela semblait plutôt positif. Toutefois, il est possible de s'attendre à certaines remarques de la Direction Départementale des Territoires d'Indre-Et-Loire. Le sentiment est plutôt mitigé car l'échange avec les membres semblait montrer un retour plutôt favorable.

Madame Caroline MARTENOT MANAC'H précise que la procédure se poursuit et détaille les prochaines grandes étapes. L'enquête publique est envisagée de mi-avril et à mi-mai, après les élections municipales. S'en suivra une phase d'arbitrages afin de faire évoluer le SCoT au regard des avis émis par les PPA et du rapport de la commission d'enquête publique.

Madame Caroline MARTENOT MANAC'H précise que les élections du comité syndical suite aux élections municipales, puis aux élections communautaires et métropolitaines se tiendront probablement mi-juin, après les désignations des représentants au sein du SMAT par les EPCI membres.

*18h00 : fin de la séance*

Le secrétaire de séance,

Francis GERARD



Le Président,

Christian GATARD